Un lien avec le milieu professionnel

L'AJP regroupe plus de 80% des journalistes professionnel·le·s de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est leur union professionnelle, qui leur rend des services spécifiques, les représente devant les pouvoirs publics ou l'opinion, et qui les défend dans les conflits sociaux.

L'AJP ouvre ses rangs aux étudiant-e-s des écoles de journalisme. Pour leur apporter des informations et des services complémentaires à leur formation, en lien avec le marché du travail et l'exercice du métier.

En adhérant à l'association, les futur-e-s journalistes établissent un premier contact avec le milieu professionnel et bénéficient d'une carte d'étudiant-e affilié-e.

L'AJP adresse cette offre aux étudiant-e-s, en partenariat avec les écoles de journalisme. Celles-ci soutiennent le projet et y participent activement.

Crédit photos : AJP

Association des journalistes professionnels

Maison des journalistes rue de la Senne 21 - 1000 Bruxelles T: 02 777 08 60

www.ajp.be - etudiants@ajp.be

ttps://twitter.com/ajpjournalistes

https://www.facebook.com/AJP.Association.des. journalistes.professionnels/

instagram.com/ajp_journalistes



Etre étudiante en journalisme et membre de l'Association des journalistes professionnels



Vos avantages

- Une demi-journée ou une journée de formation AJPro gratuite (à l'exception des formations de plusieurs jours). (Valeur 35 € à 70 €)
- Le tarif « membre » pour toutes les autres formations AJPro.
- L'abonnement gratuit à <u>Journalistes</u>, la revue mensuelle de la profession. (*Valeur 48 €*)
- Un accès gratuit à <u>l'annuaire</u> en <u>ligne</u> de <u>l'AJP</u>, reprenant tous les journalistes de Belgique. Avec moteur de recherche. (*Valeur 150* €)
- Le Guide du pigiste, édition papier. (Valeur 10 €)
- L'agenda 2020 de l'AJP (Valeur 15€)
- Le tarif « membre » pour les publications de l'AJP.
- L'accès au service juridique pour vos demandes d'information professionnelle.
- Une section « étudiants » sur le site web de l'AJP, avec des infos sur la législation, une bibliographie...



En pratique

- Les inscriptions se font via votre école. Vérifiez avec le·la responsable des cours si l'affiliation est automatique. Si ce n'est pas le cas, manifestez-vous.
- Les écoles prennent en charge tout ou partie de la cotisation, d'un montant de 20€ pour l'année académique (de septembre 2019 à septembre 2020).
- Dès réception de la liste envoyée par les écoles, l'AJP vous enverra votre carte d'affilié·e et votre « AJPack » de bienvenue.



L'offre de l'AJP s'adresse aux étudiant·e·s :

- De 3^e année de baccalauréat des Hautes écoles en communication ;
- De master 1 ou 2 et doctorat de l'enseignement universitaire en journalisme ou en communication orientation « information ».

^{*} Vérifiez auprès de votre section ce qu'il en est pour vous.